



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

**DEL~2021~ 2**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

**Du vendredi 5 février 2021**

L'an deux mille vingt et un le 05 février, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Autorisation de lancement du  
marché à procédure adaptée ~  
Marché de mission d'assistance à  
maîtrise d'ouvrage pour le futur  
projet thermal**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09/02/2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29 janvier 2021

Procurations : Claude PETIOT à Patrick BREYER, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code la Commande Publique,*

*VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/7 du 09 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L.2122-22-4 du CGCT afin de lui permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

*ATTENDU que le budget primitif 2021 n'est pas voté, Monsieur le Maire ne peut user de sa délégation,*

*ATTENDU qu'une procédure de mise en concurrence doit être lancée dans le respect des règles de la commande publique,*

*ATTENDU que le montant global des prestations envisagées n'excédera pas le montant du seuil de la procédure adaptée, soit 214 000.00 € en marché de prestations intellectuelles,*

*ATTENDU que la Commune, dans le cadre du futur projet thermal doit lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de recruter un maître d'œuvre ayant pour mission de l'assister dans la mise en œuvre du projet de réhabilitation / modernisation des ouvrages et équipements de la station thermale.*

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée concernant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du futur projet thermal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché susvisé, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021, budget annexe « Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre ».

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée concernant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du futur projet thermal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché susvisé, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021, budget annexe « Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre ».

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 9 février 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT